

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition contre le réaménagement du tronçon de la Route de Berne entre le Chalet-à-Gobet et Epalinges (2358 signatures)

La Commission thématique des pétitions a siégé le mercredi 19 novembre 2008 à 14h00, en la salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames Catherine Labouchère (qui remplaçait Claudine Wyssa), Susanne Jungclaus Delarze, Marianne Savary, Lise Peters, Christine Chevalley, Florence Golaz et de Messieurs Claude Schwab, Jean-Robert Aebi, Félix Glutz, Jean-Jacques Truffer (qui remplaçait Grégory Devaud), José Durussel (qui remplaçait Pierre-André Pernoud), André Marendaz, Serge Melly (qui remplaçait Philippe Reymond) et du président Jérôme Christen. Madame Verena Berseth Hadeg était absente.

Les notes de séance ont été établies par Monsieur Frédéric Ischy, ce dont nous le remercions chaleureusement.

Les représentants des services concernés de l'Etat (Département des infrastructures) étaient Messieurs Pierre-Yves Gruaz, chef du Service des routes et Pascal Bovey, chef de la Division gestion du réseau au Service des routes.

Les pétitionnaires étaient représentés par Mesdames Christiane Blanc et Françoise Vermot et par Monsieur André Blanc.

Objet

Pétition contre le réaménagement du tronçon de la Route de Berne entre le Chalet-à-Gobet et Epalinges. Cette pétition, munie de 2'358 signatures, a été remise au Président du Grand Conseil en date du 16 septembre 2008.

Audition des pétitionnaires

Lors de cette séance, les pétitionnaires ont remis aux membres de la commission un volumineux document contestant la requalification de la Route de Berne (RC 601) entre le Chalet-à-Gobet et Epalinges. Un premier document relate les inconvénients de la requalification de la RC 601 et aussi de la desserte des transports publics dans cette région. Le deuxième document est tiré du blog du Conseiller d'Etat François Marthaler.

Madame Blanc a exposé le contenu et le sens de la pétition à l'aide d'un diaporama. Les signatures ont été récoltées auprès des riverains de la Route de Berne, des usagers réguliers de cette route, des spécialistes de la circulation routière et des chauffeurs professionnels.

Les principaux arguments contestant la requalification de cette route sont :

- la réduction du tronçon à une piste, avec 3 ronds-points et une priorité de circulation aux bus ;
- le manque de clairvoyance du réaménagement du réseau routier attenant (zones résidentielles) ;
- l'absence de transparence en ce qui concerne les coûts ;
- l'inadéquation du projet avec un risque de report du trafic sur les routes secondaires et résidentielles attenantes ;
- le caractère polluant du projet avec la formation d'embouteillages du fait de 3 ronds-points avec priorité aux bus TL ;
- la suppression de la gratuité du parking-relais du Chalet-à-Gobet ;
- l'absence de consultation des principaux concernés ;
- l'inutilité de la création de pistes cyclables pour aussi peu d'utilisateurs ;
- le caractère superflu des mesures prévues pour les piétons puisque, entre Epalinges et le Chalet-à-Gobet, il y a moins de 100 piétons qui utilisent journalièrement les trottoirs existant déjà.

Les pétitionnaires signalent que la plupart des accidents mortels sur ce tronçon sont dus à des circonstances particulières, notamment le mépris de la sécurité d'autrui suite aux excès de vitesse. Les pétitionnaires n'ont pris aucun contact avec les autorités politiques communales ou cantonales (Service de la mobilité ou Service des routes).

Audition des représentants du Service des routes

Le concept de requalification de la RC 601 a été validé par les Communes d'Epalinges et de Lausanne. Actuellement, ce concept est à l'état d'avant-projet. Après les présentations du projet retenu et les informations fournies à son propos, le projet sera soumis aux différents partenaires sis le long de la RC 601. Il s'ensuivra une mise à jour selon les remarques effectuées.

Dans cet avant projet, la requalification de la RC 601 tient compte :

- d'une amélioration de la sécurité des usagers et des riverains ;
- d'une redistribution de l'espace public pour répondre aux attentes des Communes de Lausanne et d'Epalinges ;
- de l'amélioration de la performance et de la mobilité des transports publics, en lien avec le projet "TL 08" ;
- de la limitation des nuisances dues à la vitesse en traversée des zones habitées ;
- de la création des espaces manquants pour la mobilité douce ;
- de la volonté de ne pas péjorer le trafic individuel ;
- de la mise en place de mesures en vue d'éviter le report du trafic sur les routes attenantes à la RC 601 par la création de zones limitées à 30 km/h.

Il est rappelé que ce projet est né d'un concept élaboré en commun par les Municipalités de Lausanne et d'Epalinges et par le Département des infrastructures (Service de la mobilité) entre 2004 et 2006. Ce projet a été suivi par une commission paritaire. Charge était aux autorités exécutives communales de faire remonter l'information auprès des Conseils communaux et des populations concernées. Le Service des routes était quant à lui chargé de transformer le concept validé par tous les partenaires en un projet routier.

Débats de la commission

Les récriminations avancées par les pétitionnaires portent sur un dossier au stade de l'avant-projet. La commission constate des lacunes dans l'information par les autorités politiques communales vis-à-vis de la population. Plusieurs commissaires trouvent des exagérations dans le texte de la pétition et des attaques personnelles. La prise en considération de la pétition aurait pour but de désamorcer

précocement les difficultés et d'apaiser la colère des pétitionnaires visiblement mal informés. De plus, le report du trafic dans les zones d'habitation devrait être maîtrisé par des mesures d'accompagnement. Plusieurs commissaires estiment inopportun de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat au seul motif d'inciter une meilleure communication. Ce souhait d'une amélioration de la communication pourra être signifié lors du débat en plénum, sans pour autant soutenir la pétition. D'autant plus que les pétitionnaires n'ont pas pris la peine de se renseigner auprès des services concernés de l'Etat voire des Communes concernées.

Vote

Après toutes ces considérations, c'est par 8 voix contre 3 et 3 abstentions que la commission propose au Grand Conseil de classer cette pétition.

Penthalaz, le 6 janvier 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *André Marendaz*